

«Je ne sors plus seule le soir dans cette rue lausannoise»

Insécurité Apprentie dans un restaurant, Yasmin a déposé une plainte après avoir été agressée par des dealers du quartier du Maupas.

Camille Krafft
camille.krafft@lematin.ch

Trois hommes, un bras immobilisé, son corps plaqué contre le mur et des paroles en anglais: «I want to see you - je veux te voir.» Yasmin est une frêle jeune femme de 24 ans, apprentie employée par le restaurant lausannoise La Nonna. Cette scène, vécue il y a trois semaines au alentours de 20 heures dans la rue qui passe devant l'établissement où elle travaille, aurait pu être banale, si elle n'avait eu lieu au cœur du quartier du Maupas.

Les agresseurs de Yasmin, contre lesquels elle a déposé une plainte, sont des dealers de cocaïne, dont de nombreux commerçants du coin dénoncent la présence dans le quartier depuis des années. En été 2016, l'un d'entre eux avait été poignardé à la nuque lors d'une rixe spectaculaire faisant suite à une escalade physique et verbale avec des vendeurs de drogue, originaires principalement d'Afrique de l'Ouest mais également du Maghreb. Comme l'avait alors relaté «Le Matin Dimanche», les commerçants voulaient éjecter eux-mêmes les dealers de leur quartier.

«Il y a deux ans, j'ai moi-même été menacé avec un couteau», raconte Frédéric Salzmänn, le patron de Yasmin. J'étais allé défendre un épicier qui s'était fait agresser dans sa boutique. Un dealer m'avait dit: «Le troitoir est à nous.»

Inoffensifs, les vendeurs de drogue lausannoise? Pas tous, à en croire ces récents épisodes. «Avant de m'agresser, ces hommes m'avaient souvent interpellé en anglais, relate Yasmin. Ils disaient: «Hey, girl!» mais je passais tout droit. Le soir où c'est arrivé, j'étais sortie acheter des cigarettes. Je leur ai dit de me lâcher, en français, et j'ai couru jusqu'au restaurant.»

Impuissant à protéger son apprentie, Frédéric Salzmänn fulmine. «Un de mes gaillards, qui fait 1,95 mètre, est sorti dans la rue. Il les cherchait comme un



Employée de la pizzeria La Nonna, Yasmin dit s'être fait interpellé à plusieurs reprises par des dealers à la sortie de son travail. smaz

foi. Il chopait les dealers l'un après l'autre et il disait: «Si je les attrape, je leur casse la gueule.» Il se serait passé quoi s'il les avait trouvés?»

Deux jours après, le patron et son employée se rendent dans un poste de police pour déposer une plainte. «J'ai demandé à l'agent ce qu'il fallait faire. Il m'a dit: «Il faut l'accompagner, pas la laisser sortir toute seule quand il fait nuit. Non mais vous vous rendez compte du message qu'on fait passer?»

Pour la police lausannoise, il s'agit là du discours d'un agent, qui «ne s'inscrit pas dans la ligne de notre institution», précise son chargé de communication, Raphaël Pomey. Confirmant qu'une plainte a été déposée, la police précise qu'elle n'observe pas «de phénomène particulier en termes de voie de fait ou d'agression en lien avec la problématique du deal de rue.» Elle relève qu'un «suivi a

été mis en place» après la plainte de la jeune femme. Selon le patron et son apprentie, des policiers devraient accompagner Yasmin cette semaine lors d'un trajet aller et retour vers le restaurant, pour montrer que la jeune femme est entourée et «qu'il ne faut pas la toucher», selon Frédéric Salzmänn. D'après Raphaël Pomey, «un retour sur site en présence d'un ou plusieurs policiers peut effectivement s'insérer dans les mesures prises par nos postes de

«Un retour sur site en présence d'un ou plusieurs policiers peut s'insérer dans les mesures prises par nos postes de quartier»

Raphaël Pomey, chargé de communication de la police lausannoise

quartier. La démarche peut surprendre, mais elle s'inscrit dans notre philosophie du travail de proximité.»

À la fin du mois d'octobre, la police lausannoise a retiré son «épouvantail à dealers», soit le fourgon parké toute la journée sur la place Chauderon dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue au centre-ville. «Depuis, nous avons ouvert une ligne téléphonique destinée aux commerçants», explique Raphaël Pomey. Un numéro de téléphone qui leur permet de contacter directement une patrouille pour demander une intervention, sans passer par le 117. Frédéric Salzmänn: «Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est pourquoi il n'y a pas ce phénomène de deal de rue dans des villes alémaniques comme Bâle. Faut-il attendre qu'il arrive vraiment quelque chose de grave pour que les politiques agissent enfin?» ●

Des jouets connectés présentent un danger

Sécurité La Suisse manque de moyens pour prévenir les risques des jouets connectés. Le conseiller national Mathias Reynard (PS/VS) a déposé une interpellation à ce sujet.

Les jouets connectés, à première vue inoffensifs, peuvent se révéler de véritables chevaux de Troie dans la chambre des enfants. Alors que l'Allemagne et la France ont pris des mesures contre un fabricant de jouets non sécurisés, la Suisse n'a pas d'instance spécifique habilitée à interdire les objets ne respectant pas la sécurité informatique ni la protection des données. Mercredi, le conseiller national socialiste valaisan Mathias Reynard a déposé une interpellation à propos de cette lacune.

Une poupée au visage angélique ou un oursou au regard tendre pourraient s'avérer diaboliques. Des tests effectués par l'association allemande de défense des consommateurs Stiftung Warentest ont révélé que les connexions informatiques de plusieurs objets destinés aux enfants ne respectaient pas les mesures de sécurité les plus élémentaires. C'est le cas notamment de la poupée «Mon amie Cayla». Ce jouet muni d'un microphone et d'un haut-parleur fonctionne au moyen d'une application que les adultes téléchargent sur leur téléphone portable. La connexion Bluetooth ne requiert pas de mot de passe, si bien qu'un voisin malveillant peut facilement prendre le contrôle de l'objet et s'y connecter à une distance allant jusqu'à 9 mètres. Il peut ainsi écouter et enregistrer les conversations à proximité du jouet et entrer en contact avec l'enfant à l'insu des parents. La cyberpoupée pourrait ainsi menacer l'enfant, ou l'attirer chez une personne aux intentions douteuses.

En février, l'Allemagne interdisait cette poupée ainsi que le «Robot I-Que» qui présentait les mêmes dangers. Les autorités demandaient également aux parents de détruire les deux jouets. Le 4 décembre, la France lui emboîtait le pas, la Commission nationale de l'informatique et des libertés mettait en demeure le fabricant des deux objets, Genesis Industries Limited, stipulant qu'il violait la loi Informatique et Liberté.

Milliers de jouets vendus en Suisse

Alors que des milliers d'exemplaires de la poupée «Cayla» ont été vendus en Suisse, notamment par la Migros, Coop City, Manor et Toys R us, les autorités n'ont pris aucune mesure pour prévenir les risques liés à l'utilisation de ces objets en Suisse. La situation inquiète la Fédération romande des consommateurs (FRC). «Ces jouets soulèvent deux problèmes distincts: celui de la sécurité des enfants face à de potentiels comportements criminels et celui de l'enregistrement des données par la société Genesis, qui les revend à des tiers», explique Robin Eymann, responsable politique économique à la FRC. Pour ce dernier, il est choquant que des objets menaçant la sécurité des enfants soient mis sur le marché. Quant à la collecte d'informations personnelles, il plaide pour un avertissement mentionnant sur l'emballage que le jouet récolte des données et les transmet à des tiers.

La FRC constate également une lacune au niveau de la législation. Si le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence peut émettre des recommandations, il n'a pas les compétences pour interdire les objets problématiques. Le Secrétaire d'État à l'économie, responsable de la sécurité des produits, ne peut quant à lui s'appuyer sur aucune base légale pour proscrire les objets qui ne respecteraient pas la sécurité informatique ou la protection des données. En effet, la loi sur la sécurité des produits ne réglemente que la sécurité physique des consommateurs et ne mentionne ni la sécurité informatique ni la sécurité des données personnelles.

Alerté sur cette problématique par la FRC, Mathias Reynard, membre de la Commission science, éducation et culture au Parlement, interpelle le Conseil fédéral sur ce problème. Il interroge notamment sur les «solutions qui pourraient être mises en place pour qu'un organe fédéral puisse intervenir». La révision de la loi sur la protection des données pourrait combler cette lacune. Elle devrait probablement s'inspirer du



Un malveillant peut prendre le contrôle de la poupée «Cayla» en s'y connectant sans mot de passe. Genesis Toys

cadre général européen sur la protection des données (GDPR) qui entrera en vigueur le 25 mai 2018. Les entreprises seront dès lors uniquement autorisées à collecter les données nécessaires au bon fonctionnement des produits. Elles devront aussi s'assurer du consentement éclairé des utilisateurs lors de la collecte des données et veiller à ce que celles-ci soient sécurisées contre tout risque de vol.

Autres jouets problématiques

En début d'année, suite à l'interdiction de la poupée «Cayla» en Allemagne, la plupart des grandes enseignes l'ont par précaution retirée de leur assortiment. Si elle n'est pour l'instant plus disponible en Suisse, d'autres jouets problématiques sont toujours sur le marché. C'est le cas notamment du robot Teska Toucan, un perroquet également fabriqué par Genesis Industries Limited et actuellement vendu par la Fnac et Maxi Toys. D'après Pen Test Partners, un laboratoire britannique qui teste la sécurité informatique, le perroquet présente les mêmes failles de sécurité que «Cayla». Un ours en peluche, «Toy-fi Teddy», dont la sécurité est mise en doute par plusieurs tests, a été retiré de la vente par Manor, la semaine dernière. En attendant un changement de loi, la FRC recommande pour l'instant de renoncer à l'achat de jouets connectés.

Julie Jeannot

«26 minutes», l'émission des deux Vincent a pris congé de ses téléspectateurs

Télévision Lancée le 17 janvier 2015, «26 minutes», de Vincent Veillon et Vincent Kucholl, a amusé les téléspectateurs avec une ultime émission hier.

L'émission humoristique hebdomadaire de la RTS «26 minutes» a baissé définitivement le rideau hier soir. Vincent Veillon et Vincent Kucholl ont orchestré - exceptionnellement - près de deux heures de rigolade en compagnie du tennismen vaudois Stan Wawrinka, prestigieux dernier invité principal. «C'est la dernière!» s'est exclamé en préambule Vincent



Pour la dernière de «26 minutes», Vincent Kucholl (à gauche) et Vincent Veillon ont été accompagnés de Stanislas Wawrinka.

Kucholl à son arrivée sur le plateau, après le sommaire de l'émission présenté par Vincent Veillon.

Au total, environ 500 spectateurs ont pu assister en direct à ce 100e et ultime numéro. Ce centième et ultime épisode a aussi proposé une parodie de «The Wall» des Pink Floyd version Donald Trump.

Les deux animateurs partiront en tournée en Suisse romande, dès février, avec «Le fric», un spectacle inédit. Le duo sera de retour sur les antennes de la RTS dès l'automne 2018 avec un nouveau projet.

ATS